PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	**M.**	**Jean-Marc Robitaille**	**M.**	**Marc Campagna**
	Mme	**Brigitte Villeneuve**	**M.**	**Frédéric Asselin**
	Mme	**Nathalie Bellavance**	**M.**	**Clermont Lévesque**
	Mme	**Marie-Claude Lamarche**	**M.**	**André Fontaine**
	M.	**Réal Leclerc**	**M.**	**Sylvain Tousignant**
	M.	**Serge Gagnon**	**M.**	**Claire Messier**
	M.	**Michel Morin**	**M.**	**Stéphane Berthe**
	M.	**Paul Asselin**	**M.**	**Jean-Guy Sénécal**
	Mme	**Marie-Josée Beaupré**		

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 23 FÉVRIER 2015 À 19 H,** à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (65-02-2015);

2. Adoption de l'ordre du jour (66-02-2015);

3. Adoption du règlement numéro 631 – décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur, de deux camions 10 roues, d'un chargeur sur roues et d'une plate-forme de transport (67-02-2015);

4. Avis de motion – règlement (# 586-1) modifiant le règlement numéro 586 décrétant des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique et d'éclairage du terrain de soccer à surface naturelle au parc-école Armand-Corbeil, afin de prévoir le réaménagement d'un terrain de baseball, la construction d'un terrain de pétanque et le remplacement de la patinoire (68-02-2015);

5. Mandat au comité de vérification – réévaluation du classement de la fonction de vérificateur général (69-02-2015);

6. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1961, chemin Gascon (70-02-2015);

7. Adoption de soumission – construction du chalet du parc de l'Harricana (71-02-2015);

8. Renouvellement du contrat pour une deuxième année – entretien des jeux d'eau (72-02-2015) ;

9. Nomination des personnes sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux et des balançoires pour le parc Marcel-De La Sablonnière (73-02-2015);

10. Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier PISC-27012015-LC– Direction du loisir et vie communautaire (74-02-2015);

11. Adoption de soumission – achat de véhicules « Ford Berline Police Interceptor » – Direction de la police (75-02-2015);

12. Adoption de soumission – achat de véhicules « Dodge Charger Police AWD » - Direction de la police (76-02-2015);

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (77-02-2015);

14. Renouvellement du contrat pour une deuxième année – tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » (78-02-2015);

15. Adoption de soumission – services professionnels pour le contrôle biologique des moustiques (79-02-2015);

16. Soutien aux artistes et regroupements d'artistes / programme d'acquisition d'œuvres d'art (80-02-2015);

17. Soutien aux artistes et regroupements d'artistes / programme de soutien Arts et Culture (81-02-2015);

18. Prolongation / services de réseau de radiocommunication P16 / Bell Mobilité Radio (BMR) (82-02-2015) ;

19. Période de questions;

20. Levée de la séance (83-02-2015).

Donné à Terrebonne, ce 20e jour du mois de février 2015.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
23 FÉVRIER 2015

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 23 février 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Claire Messier, Monsieur le conseiller Frédéric Asselin et Monsieur Luc Papillon, directeur général.

RÉSOLUTION NO : 065-02-2015

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 066-02-2015

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 67-02-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur, de deux camions 10 roues, d'un chargeur sur roues et d'une plate-forme de transport et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 231 250$, soit adopté sous le numéro 631.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 68-02-2015

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 586-1) modifiant le règlement numéro 586 décrétant des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique et d'éclairage du terrain de soccer à surface naturelle au parc-école Armand-Corbeil, afin de prévoir le réaménagement d'un terrain de baseball, la construction d'un terrain de pétanque et le remplacement de la patinoire extérieure ainsi qu'un emprunt moindre au montant de 2 879 200$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 69-02-2015

ATTENDU la demande de Mme Claire Caron, CPA auditrice, CA, vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, datée du 20 janvier 2015, adressée à la présidente du comité de vérification concernant sa demande de réévaluation de classement de la fonction de vérificateur général;

ATTENDU la recommandation CE-2015-153-REC du comité exécutif du 11 février 2015;

Il est proposé par Réal Leclerc
appuyé par Stéphane Berthe

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate le comité de vérification, conformément à sa résolution numéro 95-02-2014 adoptée le 24 février 2014, afin de traiter la demande de Mme Claire Caron.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 70-02-2015

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 10 juillet 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1961, chemin Gascon;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P14-1659), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 2 février 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1961, chemin Gascon, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 71-02-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction du chalet du parc de l'Harricana (SA14-6025);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 décembre 2014;

ATTENDU QUE vingt (20) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 février 2015 à 11 h 02, à savoir :

Construction Jarco inc.	359 763,67$ t.t.c.
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	369 100,00$ t.t.c.
Bernard Malo inc.	383 600,00$ t.t.c.
Les Constructions Gaétan Cadieux inc.	384 966,19$ t.t.c.
Constructions Venne & Fils ltée *non conforme*	388 061,90$ t.t.c.
Construction Julien Dalpé inc.	400 722,37$ t.t.c.
9170-6069 Québec inc. (D.M. Quinty Construction)	402 297,52$ t.t.c.
Construction Monco inc.	402 310,55$ t.t.c.
Constructions LDEM inc.	414 014,63$ t.t.c.
Gestion de Projets Denis Rocheleau inc.	414 759,36$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	417 000,00$ t.t.c.
Construction de la Croisette inc.	422 078,97$ t.t.c.

Constructions Larco inc.	422 512,60$ t.t.c.
Construction J. Raymond inc.	432 349,16$ t.t.c.
MA2D Construction inc.	449 587,89$ t.t.c.
Construction Richard A. Germano ltée	454 043,00$ t.t.c.
Hubert Blanchette inc. *non conforme*	458 175,38$ t.t.c.
Construction Sojo inc.	480 021,62$ t.t.c.
Groupe NCN Cardinal inc.	499 336,42$ t.t.c.
Préma inc.	594 517,32$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Jarco inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 février 2015 par M. Maxime-Karl Gilbert, architecte de la firme Bellemare & Gilbert architectes;

ATTENDU également le rapport daté du 4 février 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 475 000$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2015 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Jarco inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 23 février 2015;

ATTENDU la recommandation CE-2015-182-REC du comité exécutif du 11 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION JARCO INC.**, datée du 3 février 2015, pour la construction du chalet du parc de l'Harricana, le tout pour un montant de 312 906$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 594.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0071 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 72-02-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 155-03-2013, adoptée le 25 mars 2013, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 259 728,53$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9007) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9007 pour l'entretien des jeux d'eau est échue depuis le 31 octobre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2e) année ;

ATTENDU QUE trois (3) nouveaux jeux d'eau à entretenir seront ajoutés pour 2015, soit aux parcs de l'Harricana, Marcel-De La Sablonnière et Jean-Guy-Chaput, et ce, tel que mentionné à l'article 5.5. du cahier des charges spécifiques ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 293 676,99$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-175-REC du comité exécutif du 11 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour l'entretien des jeux d'eau avec la société NORDIKeau inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 255 426,82$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0057 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 73-02-2015

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres public pour l'achat de modules de jeux de parc et de balançoires pour le parc Marcel-De La Sablonnière, à savoir :

- M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;

- M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens et inspecteur accrédité de l'IQSAJ ;
- M. Julien Dorais, architecte paysagiste de la firme Lemay, DAA, et inspecteur accrédité de l'IQSAJ.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 74-02-2015

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-27012015-LC, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2015-163-REC du comité exécutif du 11 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro PISC-27012015-LC.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 75-02-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) véhicules « Ford Berline Police Interceptor » pour la Direction de la police (SA15-9003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 19, à savoir :

Albi Ford Lincoln Joliette inc.	136 585,70$ t.t.c.
Lasalle Ford	137 634,27$ t.t.c.
Jacques Olivier Ford inc.	137 910,21$ t.t.c.
Terrebonne Ford inc.	138 255,14$ t.t.c.
P.E. Boisvert Auto ltée	140 527,04$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Albi Ford Lincoln Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 135 670,50$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-165-REC du comité exécutif du 11 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC.**, datée du 15 janvier 2015, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Ford Berline Police Interceptor » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 118 796$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0055 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 76-02-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de cinq (5) véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police (SA15-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 16, à savoir :

Grenier Chrysler	156 653,44$ t.t.c.
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	157 550,24$ t.t.c.
Laval Chrysler Dodge Jeep inc.	162 793,10$ t.t.c.
Donnacona Chrysler	165 564,00$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Grenier Chrysler s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 169 588,13$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-164-REC du comité exécutif du 11 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GRENIER CHRYSLER**, datée du 23 janvier 2015, pour l'achat de cinq (5) véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 136 250$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0056 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 77-02-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 13 :

1. D15-0041 Projet d'agrandissement résidentiel
1311, rue Arzélie / lot 1 888 239
Éric Deschamps

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Éric Deschamps, le tout identifié "Annexe #D15-0041".

2. D15-0035 Projet d'affichage « Le Maudit Français »
281, boulevard des Braves / lots 3 252 327 et 2 352 326
Philippe Ouellette

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Le Maudit Français " selon le plan réalisé par Lettrage de l'Est, le tout identifié "Annexe D15-0035".

3. D15-0004 Projet de constructions accessoires et d'aménagement paysager
381, rue du Campagnol / lot 4 301 482
Lyne Beauséjour

QUE le conseil municipal autorise le projet des constructions accessoires (piscine, écran d'intimité, clôture) selon le plan réalisé par M. Richard Belisle, architecte paysagiste, daté du 10 novembre 2014, le tout identifié "Annexe # D15-0004".

4. D15-0030 Projet de construction d'un garage détaché
1916, rue de Chamonix / lot 2 745 294
Sylvain Morency

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par M. Patrice Paillant, technologue, et le plan d'implantation réalisé par M. Sylvain Morency, le tout identifié "Annexe #D15-0030".

5. D15-0023 Projet d'affichage « Zyeu Optométristes »
332, montée des Pionniers / lots 3 523 185 et 3 523 187
Carrefour Lachenaie Investments

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Zyeu Optométristes" selon le plan réalisé par Solution Media, le tout identifié "Annexe # D15-0023".

6. D15-0053 Projet de construction unifamiliale et d'un garage détaché
Chemin Saint-Roch / lot 2 919 259
Émilie Shank

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'un garage détaché selon les plans, élévations, perspectives et la planche des matériaux réalisés par M. Francis St-Georges, et le plan d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce, le tout identifié "Annexe #D15-0053".

7. D15-0046 Projet d'agrandissement résidentiel
305, rue Louis-Truchon / lot 2 888 479
Jolanka Bellerive-Milot

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Architecture St-Martin, le tout identifié "Annexe # D15-0046".

8. D15-0077 Projet de construction d'une résidence pour personnes âgées
« Le Teasdale » ajustements
950, boulevard Lucille-Teasdale / lot 4 178 272
Société en commandite des Pionniers

QUE le conseil municipal abroge toute précédente résolution de PIIA applicable au lot 4 178 272.

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées selon le plan réalisé par TLA Architectes (architecture), Beaupré & Associés (aménagement paysager) et Cusson Létourneau (arpenteurs-géomètres) révisé en date du 5 février 2015, le tout identifié "Annexe # D15-0077", et ce, aux conditions suivantes:

- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 100 000 $ pour le bâtiment et de 50 000 $ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
- Que les balcons inscrits aux extrémités des ailettes avant et arrière soient partiellement imbriqués au mur correspondant (en loggia);
- Que des cloisons-écrans semi-opaques assurent la privauté des balcons mitoyens;
- Que la climatisation soit traitée sous la forme d'une grille-écran standardisée;
- Que les cases de stationnement extérieures soient traitées en pavé percolant ;
- Que les cases de stationnement extérieures formant interface avec la voie publique soient traitées en pavé alvéolé ;
- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

9. D15-0069 Projet d'agrandissement résidentiel
28, rue des Mièges / lot 4 206 063
Julie Bussière

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Plans design, le tout identifié "Annexe #D15-0069".

10. D15-0068 **Projet d'acceptation d'un modèle architectural pour le projet Urbanova – Phase 1**
812, rue Paul-Antoine-Giguère / lot 5 097 566
Construction Serge Rheault inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage (modèle F-1) selon les plans, élévations, la palette de matériaux et couleurs et la grille d'empreinte écologique réalisés par Planiplan, le tout identifié "Annexe D15-0068", sur n'importe lequel des lots appartenant au requérant dans le projet Urbanova, phase 1, et conditionnellement, pour chaque bâtiment implanté sur chaque lot, au dépôt et à la validation par la Direction de l'urbanisme durable, des points suivants :

- Au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain;
- Au respect d'une marge de recul avant de 4,5 mètres;
- À la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- À ce que la surlargeur de toute entrée véhiculaire excédant 3 mètres de largeur soit constituée d'un matériau perméable et que cette surlargeur ne soit pas adjacente à une entrée véhiculaire voisine;
- À ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale;
- À ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permette de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- Au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;
- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs (articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005).

11. D15-0075 **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
804, rue de la Portneuf / lot 2 917 288
Jocelyne Therrien

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Mme Violaine Savard, et le plan d'implantation réalisé par Mme Jocelyne Therrien, le tout identifié "Annexe # D15-0075".

12. D14-2238 Projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle
280, rue Sainte-Marie / lot 2 438 354
Bellemare & Gilbert Architectes

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Maxime-Karl Gilbert en date du 4 février 2015, le tout identifié "Annexe D14-2238".

13. D14-2511 Projet de rénovation commerciale
745, rue Saint-Pierre / lot 2 438 233
Pierre-Olivier Dupras

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par Paysagiste Andryves, le tout identifié "Annexe D14-2511".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 78-02-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 123-03-2013, adoptée le 11 mars 2013, acceptant la soumission de la société Les Entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 120 780,90$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9002) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9002 pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » est échue depuis le 31 décembre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2e) année ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 123 614,82$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-207-REC du comité exécutif du 18 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 », avec la société Les Entreprises Tony Di Feo inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 107 514,52$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0065 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 79-02-2015

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle biologique des moustiques pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	**Montant**
Conseillers Forestiers Roy inc.	1,74	805 974,75$ t.t.c.
GDG Environnement ltée	1,56	977 281,75$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 978 437,25$ (t.t.c.) en date du 2 octobre 2014 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 février 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Conseillers Forestiers Roy inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2015-209-REC du comité exécutif du 18 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC.** pour les services professionnels pour le contrôle biologique des moustiques, pour un montant de 701 000$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0066 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante**.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 80-02-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 145-03-2014 adoptant le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-213-REC du comité exécutif du 18 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention à M. François-René Despatis-L'Écuyer pour l'acquisition de son œuvre « Les roses fantômes dans l'atelier » (techniques mixtes sur toile galerie), et ce, pour un montant de 1 300$ à être pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-698.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0058 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 81-02-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 144-03-2014 adoptant le « Programme de soutien Arts & Culture »;

ATTENDU la recommandation CE-2015-214-REC du comité exécutif du 18 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Artistes ou regroupements d'artistes	Projet	Soutien accordé (t.t.c.)
Programme de soutien à la création		
François-René Despatis-L'Écuyer	Livre-tableau (poèmes et œuvre)	4 500$
Théâtre Les Ventrebleus	Le somnambule (pièce de théâtre pour les ados)	10 000$
Stéphane Lagueux et Jonathan L'Écuyer	Laboratoire socioludique (version pour les enfants)	7 750$
Programme de soutien aux projets et événements spéciaux		
Simon Lacas	Spectacle et exposition	7 000$
Nouveau Théâtre urbain	Lectures publiques	4 100$
Programme de soutien à la promotion		
Quatuor des Moulins	Clip vidéo promotionnel	7 770$
	TOTAL	41 120$

QU'un montant de 24 000$ soit financé par l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libres) et qu'un montant de 25 000$ soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697.

QUE les certificats de disponibilité de crédits numéros 2015-0094 et 2015-0095 émis par l'assistante-trésorière soient et sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2015-0100 soumis par la trésorière au montant de 24 000$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté – surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697 (programme soutien artistes), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 82-02-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 810-12-2004, adoptée le 13 décembre 2004, acceptant la soumission de la société Bell Mobilité Radio pour des services de communications hertziennes – Ville de Terrebonne et Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour un montant annuel de 171 603$ pour les infrastructures et le service, sur une période de dix (10) ans, et un montant annuel de 196 608,60$ pour les équipements (SOU-2004-88) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ce contrat pour une période de cinq (5) mois ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 février 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-219-REC du comité exécutif du 18 février 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la prolongation du contrat intervenu avec la société Bell Mobilité Radio concernant les services de communications hertziennes – Ville de Terrebonne et Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour les infrastructures et le service et pour les équipements, et ce, pour une période de cinq (5) mois, pour un montant de 127 290,20$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0084 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : **83-02-2015**

PROPOSÉ PAR : **Marc Campagna**

APPUYÉ PAR : **Marie-Claude Lamarche**

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

_____ _____
Maire Greffier